

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE MANÈGE ENCHANTÉ (2020) INC.		Date d'inspection Le 25 septembre 2026
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de permis 2020114
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7		Numéro de téléphone (506) 548-3124
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	02 nov. 2026	
Commentaires: La certification de l'exploitante est expirée. Elle complètera son cours le 2 novembre 2026 et enverra une preuve de certification par la suite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	25 sept. 2026	24 sept. 2026
Commentaires: Une copie valide est manquante dans le dossier d'une employée. La copie sera ajoutée.			

Commentaires généraux
Le ratio enfants-personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Observations : - La collation a été servie après l'arrivée des enfants à la halte. - Les enfants ont eu une période de jeux libres. Certains ont fabriqué des bracelets et des colliers, d'autres ont joué à des jeux de société, tandis que d'autres jouaient à leurs propres jeux. - Ils se sont ensuite dirigés à l'extérieur pour le départ. La garderie éducative répondra aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance lorsque l'exploitante aura obtenu sa certification en RCR. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 septembre 2026

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 25 septembre 2026

Date